



88e Rapport annuel

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Exercice 1962



Quatre-vingt-huitième assemblée générale annuelle des actionnaires de la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

FONDÉE EN 1874 • SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil

WILFRID GAGNON, C.B.E.*, *Montréal*

Président

ULRIC ROBERGE*, *Montréal*

Vice-Présidents

HON. J.-M. DESSUREAULT*, *Québec*

ARISTIDE COUSINEAU*, *Montréal*

HON. F.-PHILIPPE BRAIS, C.R.*, *Montréal*

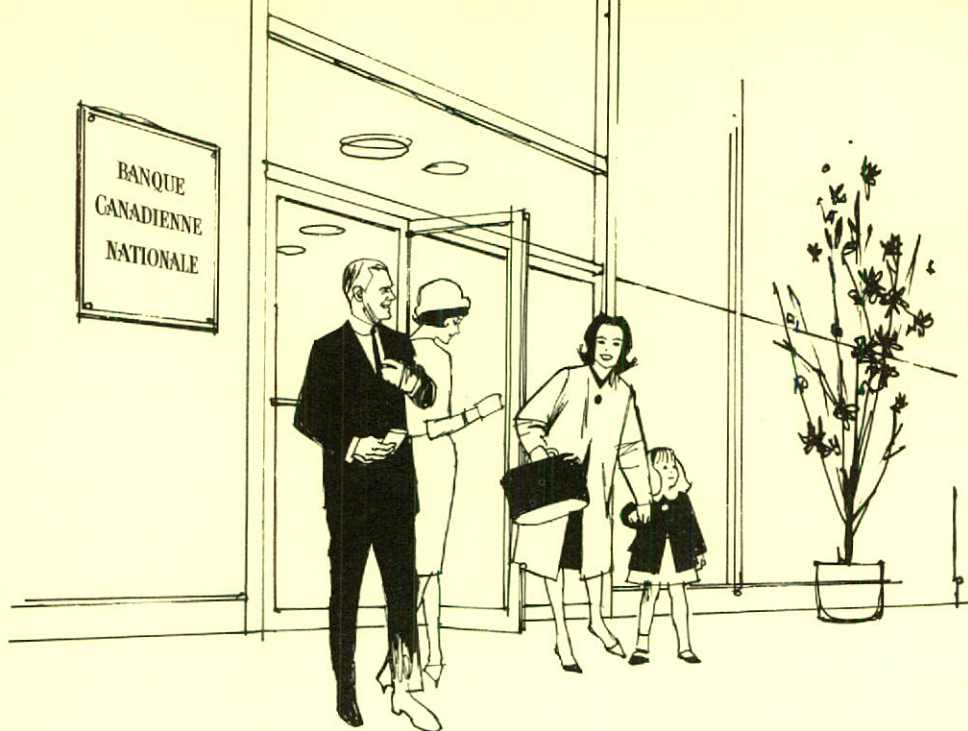
LOUIS HÉBERT*, *Montréal*

PIERRE BEAUCHEMIN	<i>Montréal</i>
WILBROD BHERER, C.R.	<i>Québec</i>
JOSEPH BLAIN, C.R.	<i>Montréal</i>
MAURICE CHARTRÉ, C.A.	<i>Montréal</i>
ÉTIENNE CREVIER	<i>Montréal</i>
GEORGE-A. DALY	<i>Montréal</i>
ROGER DESERRES	<i>Montréal</i>
GEORGES-T. DONOHUE	<i>Québec</i>
GASTON ÉLIE	<i>Montréal</i>
MARCEL FARIBAUT	<i>Montréal</i>
HENRI FERRON, C.A.	<i>Trois-Rivières</i>
A.-J. MAJOR	<i>Ottawa</i>
HENRI OUMET*	<i>Montréal</i>
HON. JEAN RAYMOND, C.R.	<i>Montréal</i>
RENAULT ST-LAURENT, C.R.	<i>Québec</i>

*Membre du Comité exécutif.

POINTS SAILLANTS

	1962	1961
Actif	\$847,613,791	\$823,761,709
Dépôts	795,788,209	773,391,517
Prêts	473,756,964	420,007,766
Profits nets	3,484,085	3,242,367
Profit net par action	3.48	3.24
Capital	10,000,000	10,000,000
Réserve	36,000,000	34,000,000



ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Nos problèmes sont liés les uns aux autres

L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION REMÉDIERAIT À BIEN DES DIFFICULTÉS, COMME LE CHÔMAGE D'UN EXCÉDENT DE MAIN-D'OEUVRE ET D'OUTILLAGE, NOTRE MANQUE DE CAPITAUX, LE DÉSÉQUILIBRE DU BUDGET FÉDÉRAL ET LE DÉFICIT DE NOS COMPTES INTERNATIONAUX.

Depuis la dernière assemblée des actionnaires, nous avons eu le profond regret de voir disparaître l'ancien président du Conseil d'administration, M. Charles St-Pierre, décédé à Montréal, le 20 décembre 1962. Entré au service de notre institution en 1902, M. St-Pierre était monté par échelons jusqu'au sommet. En 1950, il était élu président de la Banque, fonction qu'il exerça jusqu'en 1960, alors qu'il était appelé à la présidence du Conseil d'administration. Il avait pris sa retraite en janvier 1961. Son esprit pénétrant, la rectitude de son jugement et sa longue expérience ont beaucoup contribué au progrès de la Banque. Il laisse de sincères regrets à tous ceux avec qui il a été en relation.

L'année écoulée a été fertile en événements. Elle a vu, entre autres, des élections fédérales et provinciales, la dévaluation de la monnaie, la crise du dollar, la création de la Commission royale d'enquête sur le système fiscal, le rapport de la Commission Glassco sur l'administration fédérale et la constitution du Comité national d'expansion économique.

Alors que le suffrage populaire donnait à la province de Québec un gouvernement solide, capable de mettre en œuvre sa politique de restauration économique, il n'a prêté au pouvoir central qu'une existence précaire. L'instabilité qui en résulte tire d'autant plus à conséquence que l'état de l'économie nationale et la révolution de l'économie mondiale créent des problèmes complexes et urgents.

LA CRISE FINANCIÈRE

Ce qu'on a appelé "la crise du dollar" n'est pas la manifestation d'un déséquilibre passager dans nos relations extérieures. C'est l'indice d'un profond désordre de l'économie du pays. C'est l'aboutissement d'un état de choses qui ne pouvait que s'aggraver en se prolongeant.

Depuis la fin de la seconde grande guerre, notre pays croyait ou voulait croire que la prospérité factice qui régnait pendant la période de rétablissement du monde devait être permanente. Tous les éléments de nos comptes internationaux étaient défavorables, nous laissant en moyenne, bon an, mal an, un déficit d'un milliard de dollars. Mais, comme ces déficits étaient comblés momentanément par l'afflux de capitaux étrangers, tout semblait aller très bien. Notre monnaie primait toutes les autres. Un dollar surévalué entretenait l'illusion d'une excellente santé financière. Il présentait, en réalité, un double désavantage puisqu'il stimulait les importations, qu'il aurait fallu réduire, et qu'il entravait les exportations, qu'il aurait fallu développer. Et nos versements d'intérêts et de dividendes à l'étranger alourdissaient d'année en année la balance défavorable de nos paiements.

Il devenait de plus en plus évident que cette situation ne pouvait pas durer indéfiniment. Aussi, quelques semaines avant les élections du 18 juin, le gouvernement devait-il abaisser et fixer le cours du dollar. Au mois de juin, il était tenu de prendre diverses mesures en vue d'enrayer la baisse du dollar provoquée par des retraits massifs de capitaux étrangers. Il eut recours à un emprunt au Fonds monétaire international et à des ouvertures de crédit à la Federal Reserve des États-Unis et à la Banque d'Angleterre pour rétablir le fonds des changes; il frappa de droits supplémentaires certaines importations, afin d'alléger la balance défavorable du commerce; la Banque du Canada porta à 6 pour cent le taux de réescompte, dans l'intention d'attirer les capitaux étrangers ou d'en arrêter la fuite.

Dès le mois de septembre, l'amélioration des réserves de change ramenait la confiance. Des taux d'intérêt élevés engageaient les capitaux à rester ou à revenir. Le cours du dollar se raffermissait. Le gouvernement remboursait graduellement ses emprunts à l'extérieur et desserrait ses restrictions à l'importation. La Banque du Canada abaissait le taux de réescompte.

LA BALANCE DES PAIEMENTS

Il y a lieu de craindre que la rapidité et l'apparente facilité avec lesquelles la situation a été rétablie ne créent un optimisme irraisonné. Le gouvernement a réussi à dénouer la crise, mais rien ne nous garantit



contre une rechute. En faisant disparaître les symptômes d'une maladie, on n'en supprime pas les causes, et les mêmes causes produisent les mêmes effets. Malgré une certaine réduction des dépenses publiques, le budget fédéral est toujours en déficit; nos comptes internationaux continuent de présenter un solde débiteur considérable, et il nous faudra longtemps encore compter sur des concours financiers de l'extérieur.

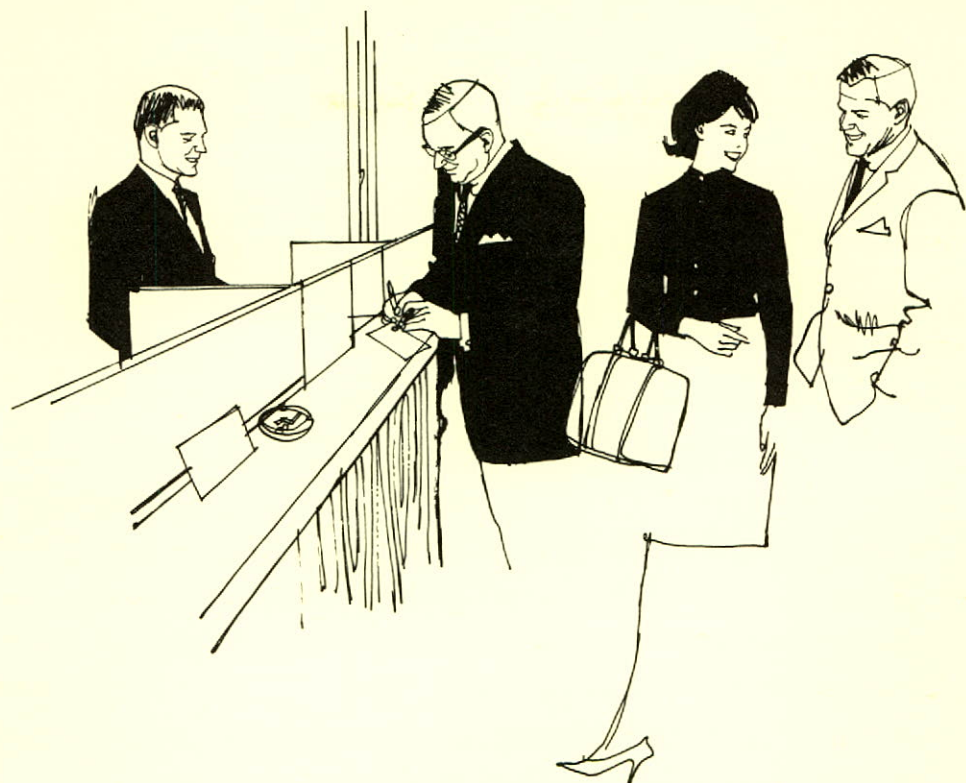
Le problème le plus urgent, c'est de réduire la balance de nos paiements. Tant que nous n'aurons pas arrêté l'hémorragie qu'elle entretient, il sera presque impossible d'équilibrer le budget national. Une amélioration s'impose d'autant plus dans ce domaine qu'on est justifiable de prévoir une diminution des investissements étrangers au Canada. Nous ne sommes plus au lendemain de la guerre. Les capitaux d'entreprise en quête d'emploi trouvent maintenant des débouchés profitables dans les pays du Marché commun ainsi que dans les pays sous-développés possédant, comme nous, d'abondantes ressources potentielles. Une mise en valeur plus économique de ces ressources suscite une âpre concurrence aux producteurs canadiens, elle menace même d'amener une surproduction momentanée de diverses matières premières dont nous sommes exportateurs.

Il serait sans doute possible de diminuer notre balance défavorable du commerce et l'excédent des dépenses des touristes canadiens à l'extérieur sur celles des étrangers au Canada. Une campagne d'éducation méthodique ne nous permettrait-elle pas de substituer à des importations un volume appréciable de produits canadiens et de développer le tourisme à l'intérieur? Mais nos versements d'intérêts et de dividendes à l'étranger représentent à peu près le tiers du solde débiteur de nos paiements internationaux. Ce poste est passé de \$345 millions en 1954 à près de \$600 millions. Le mieux que nous puissions faire en attendant le jour où il nous sera possible de commencer à réduire ces versements, c'est d'en ralentir l'augmentation en restreignant nos emprunts publics et privés à l'extérieur et surtout en accélérant par tous les moyens possibles la formation de capitaux canadiens.

LA FORMATION DES CAPITAUX

La source des capitaux, loin de s'élargir, accuse depuis la dernière grande guerre, un resserrement progressif. Pendant la période quinquennale 1947-1952, l'épargne canadienne globale (secteur public et secteur privé) était l'équivalent de 11.7 pour cent du revenu national, ce qui nous permettait de couvrir en grande partie nos dépenses en immobilisations. Les années suivantes, ce pourcentage descendait à 7.9 puis à 4.3, et il n'était plus que de 2.7 en 1961. Le pourcentage de l'épargne du secteur privé, tout en subissant un léger fléchissement au cours de cette période de quatorze ans, ne s'est pas moins maintenu au-dessus de 7 jusqu'à 1961, mais il tombait alors à 5.8. L'énorme diminution relative de l'épargne globale provient presque entièrement du secteur public. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, après avoir réalisé de forts excédents budgétaires pendant les années d'après-guerre, accusent depuis 1953 d'importants déficits.

On estime que les impôts des gouvernements, à tous les échelons, absorbent 26 pour cent du produit national brut. Ces prélèvements excessifs sont sans doute l'une des causes principales de la lenteur avec laquelle le pays constitue son capital d'exploitation, qui serait l'instrument de sa libération économique. Tout le monde était depuis longtemps convaincu qu'il serait possible de réduire sensiblement les dépenses publiques. Le rapport de la Commission Glassco sur l'administration fédérale en apporte la confirmation. S'il importe de mettre fin au gaspillage qu'il dénonce, il importerait encore davantage d'examiner de près la manière dont sont administrés certains services qui ne sont pas, à proprement parler, du ressort du pouvoir public, et de voir s'ils ne pourraient pas être assurés à moindres frais par l'entreprise privée. Si cette dernière a généralement des méthodes plus économiques et plus efficaces, c'est peut-être parce qu'elle est contrainte de proportionner ses dépenses à ses revenus, tandis qu'au contraire l'entreprise étatique proportionne ses revenus, c'est-à-dire les impôts, à ses dépenses.



Le présent régime fiscal, dont une commission royale a entrepris l'étude, fait obstacle à la création de capitaux. On a dit avec raison que la politique fiscale est le moyen d'action le plus puissant dont dispose le gouvernement pour fortifier l'économie nationale. Elle doit être conçue de manière à répartir les impôts en vue de favoriser le progrès économique. Or la présente pratique du fisc consiste à prélever les recettes du budget là où elles sont le plus faciles à percevoir. Tout en allégeant les impôts dans la mesure du possible—fût-ce au prix d'une augmentation temporaire du déficit budgétaire—il faudrait surtout en remanier l'assiette. On a souvent dénoncé les mesures fiscales qui restreignent l'accumulation des capitaux dans un pays qui en a un si grand besoin. L'impôt progressif sur les revenus des sociétés et des particuliers ralentit l'accroissement de l'épargne et décourage l'esprit d'entreprise dont dépend le développement de la production, source de nouveaux capitaux. Les dividendes sont assujettis à un double impôt. Des droits successoraux démesurés confisquent une masse de capitaux

au fur et à mesure qu'elle se forme. Dans ces conditions, comment l'économie canadienne parviendra-t-elle jamais à constituer le fonds de roulement qui lui serait nécessaire? Ce n'est pas par hasard que les pays qui connaissent aujourd'hui l'expansion industrielle et commerciale la plus rapide, tels que la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie et le Japon, sont ceux qui tirent une grande partie de leurs ressources fiscales des impôts indirects.

“Les revenus des ouvriers ont augmenté dans de telles proportions que la vieille théorie socialiste de la redistribution des richesses par l'impôt sur le revenu est entièrement démodée”, déclarait récemment le secrétaire permanent du ministère des Finances de Suède. Plusieurs pays européens, notamment le Danemark, la Norvège, l'Autriche et la Hollande, partagent cet avis et remanient en conséquence leur politique fiscale.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Malgré le léger progrès réalisé l'an passé, dans l'ensemble, par rapport à l'année précédente, il n'est que trop évident que l'activité économique de notre pays est encore très largement insuffisante. On en voit un signe affligeant dans la persistance du chômage. Il est d'autant plus urgent de relancer l'économie qu'une commission sénatoriale qui a étudié la question de la main-d'oeuvre estime que, d'ici 1965, il faudra créer des emplois à la cadence de 200,000 par an.

Il ne serait peut-être pas hors de propos de répéter ici que c'est une illusion de croire qu'il suffirait de gonfler la circulation monétaire pour multiplier les emplois et assurer une prospérité durable. Il est possible, par ce moyen, d'amorcer la pompe, mais la pompe ne continuera de fonctionner que si elle est alimentée par une augmentation soutenue de la production. Une autre illusion consiste à croire que l'État, en multipliant ses dépenses, remédierait au chômage. Les dépenses des gouvernements peuvent fournir un certain nombre d'emplois pendant la morte-

saison, mais elles n'ont qu'une influence passagère parce qu'elles ne sont pas affectées à la création de moyens de production.

Seul le développement de l'industrie, et en particulier de l'industrie de transformation, résoudrait nos problèmes, ou en faciliterait du moins la solution, qu'il s'agisse du chômage ou de l'excédent inutilisé de notre outillage industriel, de notre manque de capitaux, des déficits budgétaires ou du solde débiteur de nos paiements internationaux.

L'importance de la production nationale par rapport à l'exiguïté du marché intérieur suscite au Canada de sérieuses difficultés. Ce n'est qu'en développant le commerce d'exportation que notre économie pourra prendre l'extension qu'exigeraient une plus large utilisation de nos ressources et le plein emploi de la main-d'oeuvre et de l'outillage dont le pays dispose.

Il importe surtout d'élargir nos débouchés extérieurs pour les produits de l'industrie manufacturière, la grande pourvoyeuse d'emploi. Mais c'est dans ce domaine que nous devons faire face à la concurrence la plus intense. Le niveau relativement élevé de nos prix de revient tient avant tout à l'insuffisance de la demande intérieure. Pour y suppléer, il nous faudrait trouver à l'étranger des marchés dont l'importance rende possible la production en série. L'industrie manufacturière réduirait aussi ses frais, tout en augmentant son efficacité, si des entreprises d'une même branche pouvaient conclure des accords de collaboration technique ou commerciale en vue de la conquête des marchés étrangers. On trouve un excellent exemple de ce genre de coopération dans le projet de fusion, présentement à l'étude, des services internationaux d'Air Canada et du réseau du Canadien-Pacifique. Chacune des deux sociétés conserverait son identité en ce qui concerne le trafic intérieur, mais la mise en commun de leurs ressources et de leur matériel pour les transports extérieurs les mettrait mieux en mesure de soutenir la concurrence étrangère.

Mais toute tentative de collaboration dans le domaine industriel se heurte à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions ou à la manière

dont elle est interprétée et appliquée. Elle considère toute entente comme une collusion sans discerner bien souvent ce qui est conforme et ce qui est contraire au bien public. Si c'est le devoir du gouvernement de protéger le consommateur contre les abus des monopoles, c'est aussi son devoir de favoriser le progrès économique. Il serait donc expédient d'amender cette loi de manière qu'elle n'empêche pas la rationalisation de l'industrie qui s'impose aujourd'hui plus que jamais. On pourrait s'inspirer à cet égard de la législation en vigueur dans presque tous les pays du Marché commun. Aux termes de cette législation, les ententes entre industriels sont autorisées, mais elles doivent être déclarées et elles font l'objet d'un examen approfondi qui permet au gouvernement de s'assurer qu'elles n'ont pas pour objet de restreindre la concurrence et de fixer les prix d'une façon arbitraire.

LA RÉORGANISATION DE L'ÉCONOMIE

La rapidité inattendue avec laquelle le Congrès des États-Unis a voté la loi relative à l'expansion du commerce est significative. Elle montre que même le pays le plus puissant se rend compte qu'il ne peut échapper aux conséquences de la révolution qui se fait depuis quelques années dans l'économie mondiale.

Il est certain que le Canada serait encore moins capable de se réfugier dans l'isolement. Quelle place occupera-t-il dans le nouvel ordre de choses? La profonde incertitude que présente la situation ne lui permet pas encore de prévoir dans quelles conditions il aura à traiter avec les autres pays.

La politique commerciale de Washington ouvre d'intéressantes perspectives. Toutefois, elle ne pourra pas être mise en vigueur avant que les négociations entre l'Angleterre et le Marché commun soient conclues et que soit éclaircie la situation des pays avec lesquels l'Angleterre a des accords commerciaux, soit les nations du Commonwealth et les membres de l'Association européenne de libre-échange. Si com-

plexes que soient ces négociations, il ne paraît pas douteux qu'elles aboutiront dans un avenir prochain. Lorsque l'Angleterre aura adhéré à la Communauté économique européenne, elle devra non seulement supprimer les tarifs préférentiels dont bénéficient les produits du Commonwealth, mais encore abolir les droits dont elle frappe aujourd'hui les produits concurrents en provenance des pays du Marché commun ou des territoires associés d'outre-mer. Le Canada perdra des avantages traditionnels, mais il aura ses coudées franches pour conclure des accords commerciaux avec tous les pays. S'il est encore impossible de prévoir sur quelles bases s'établiront demain nos relations extérieures, il est certain que nous n'obtiendrons aucunes concessions douanières sans contrepartie, que nous devons renoncer au régime protectionniste qui existe depuis près d'un siècle, et qu'il nous faudra affronter, sur notre propre marché aussi bien que sur les marchés étrangers, une concurrence intensifiée.



L'avenir du Canada dépendra de la manière dont nous saurons nous adapter à cette situation nouvelle, qui exigera la réorganisation de l'économie nationale.

La tâche immense que cela comporte, d'autres pays l'ont menée à bien, et leur exemple nous fournit d'utiles indications. Une commission d'études du Conseil national de la productivité a fait une enquête, il y a quelques mois, dans six pays européens remarquables par l'importance et la rapidité de leur progrès. Le rapport qu'elle a publié récemment montre que chacune de ces nations a mis en oeuvre, en vue d'accroître la productivité et de réaliser le plein emploi, les moyens qui lui paraissaient les plus appropriés à ses besoins, mais que toutes ont atteint leur objectif grâce à la collaboration du pouvoir public, des associations patronales et des syndicats ouvriers.

C'est sur cette base que le Canada prépare l'intégration de notre économie à la nouvelle économie mondiale. Il n'est pas question, bien entendu, d'économie dirigée, d'une planification autoritaire qui ne conviendrait pas plus à notre pays qu'aux autres nations libres. Ce qui s'organise dans notre pays, c'est ce qu'on a appelé l'économie concertée, c'est-à-dire la coopération à l'oeuvre commune des gouvernements à tous les échelons et de tous ceux qui concourent à la production.

On peut espérer avec confiance que les pouvoirs publics et les dirigeants des divers secteurs de l'économie, conscients de la solidarité qui lie toutes les classes de la société, voudront conjuguer leurs efforts pour résoudre les multiples problèmes que comporteront le réaménagement et la réorientation d'une partie de nos moyens de production, et que notre pays conservera, parmi les grandes nations commerçantes, la place que lui ont valu ses ressources matérielles, sa capacité de production, l'initiative de ses chefs d'entreprise et l'activité de sa population.

COMPTE PROFITS ET PERTES

Profits nets de l'exercice finissant le 30 novembre 1962, déduction faite du versement au Fonds de pension du personnel, de l'amortissement des immeubles so- ciaux, de la provision pour l'impôt sur le revenu et des affectations aux réserves latentes à même lesquelles il a été pleinement pourvu aux créances mauvaises et douteuses et aux moins-values du portefeuille . . .	\$ 3,484,085
Dividendes	<u>2,200,000</u>
Report à nouveau	\$ 1,284,085
Solde du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1961	925,710
	<u>\$ 2,209,795</u>
Porté au Fonds de réserve	<u>2,000,000</u>
Solde du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1962	<u><u>\$ 209,795</u></u>
 <i>Provision pour l'impôt sur le revenu \$ 4,575,000</i>	

FONDS DE RÉSERVE

Solde au 30 novembre 1961	\$34,000,000
Transport du compte Profits et Pertes	<u>2,000,000</u>
Solde au 30 novembre 1962	<u><u>\$36,000,000</u></u>

ACTIF

Or et monnaie	\$ 1,729,327	
Billets de la Banque du Canada et dépôt à la Banque du Canada	58,737,419	
Billets d'État et billets de banque d'autres pays que le Canada	1,079,991	
Dépôts dans d'autres banques	5,695,964	
Chèques et autres effets en transit (montant net)	51,391,192	\$118,633,893
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement du Canada, dûment amorties	\$173,056,986	
Valeurs émises ou garanties par des gouvernements provinciaux du Canada, dûment amorties	29,608,161	
Autres valeurs mobilières, ne dépassant pas le cours actuel	38,992,184	
	<u>\$241,657,331</u>	
Prêts à demande ou à court terme garantis, à des agents de change ou à des courtiers en valeurs de placement	21,147,701	262,805,032
		<u>\$381,438,925</u>
Autres prêts courants, déduction faite des provisions pour pertes éventuelles	\$428,524,399	
Prêts hypothécaires assurés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation (1954)	24,051,950	
Prêts non courants, déduction faite des provisions pour pertes éventuelles	32,914	452,609,263
Immeubles sociaux, au prix coûtant, déduction faite des amortissements	\$ 10,978,484	
Engagements de clients en raison d'ac- ceptions, de garanties ou de lettres de crédit (contre-partie du passif)	2,539,195	
Autres éléments d'actif	47,924	13,565,603
		<u><u>\$847,613,791</u></u>

PASSIF

Dépôts du gouvernement du Canada	\$ 18,839,004	
Dépôts de gouvernements provinciaux du Canada	5,497,063	
Dépôts d'autres banques	4,405,447	
Dépôts d'épargne de particuliers, rem- boursables à préavis, au Canada (en monnaie canadienne)	453,436,823	
Autres dépôts	<u>313,609,872</u>	\$795,788,209
Acceptations, garanties et lettres de crédit	\$ 2,539,195	
Autres éléments de passif	<u>3,076,592</u>	5,615,787
<i>Capital autorisé:</i>		
2,500,000 actions de		
\$10 chacune . \$25,000,000		
Capital versé (1,000,000 d'actions à \$10)	\$ 10,000,000	
Fonds de réserve	36,000,000	
Solde du compte Profits et Pertes	<u>209,795</u>	46,209,795
		<u>\$847,613,791</u>

Note — Les postes d'actif et de passif de la filiale Banque Canadienne Nationale (France), fonctionnant comme une succursale, sont incorporés à ce Bilan.

Le président,
ULRIC ROBERGE

Le gérant général,
LOUIS HÉBERT

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons examiné l'état ci-dessus de l'actif et du passif arrêté au 30 novembre 1962, et l'avons comparé avec les livres et comptes de la Banque Canadienne Nationale, à son siège social, ainsi qu'avec les rapports certifiés des succursales.

Nous avons vérifié la caisse et les valeurs de la Banque à son bureau principal à la fin de l'exercice et à une autre date durant l'année.

Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons requis et, dans notre opinion, les opérations de la Banque dont nous avons pris connaissance sont dans les limites de ses pouvoirs. L'état ci-dessus est tel qu'il ressort des livres et, à notre avis, présente fidèlement la situation financière de la Banque au 30 novembre 1962.

JEAN LACROIX, C.A. de Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés	} Vérificateurs
JEAN VALIQUETTE, C.A. de Anderson & Valiquette	

MONTRÉAL, LE 17 DÉCEMBRE 1962

REMARQUES DU GÉRANT GÉNÉRAL

*Nous pouvons envisager avec un optimisme contenu 1963
qui promet d'être une autre bonne année*

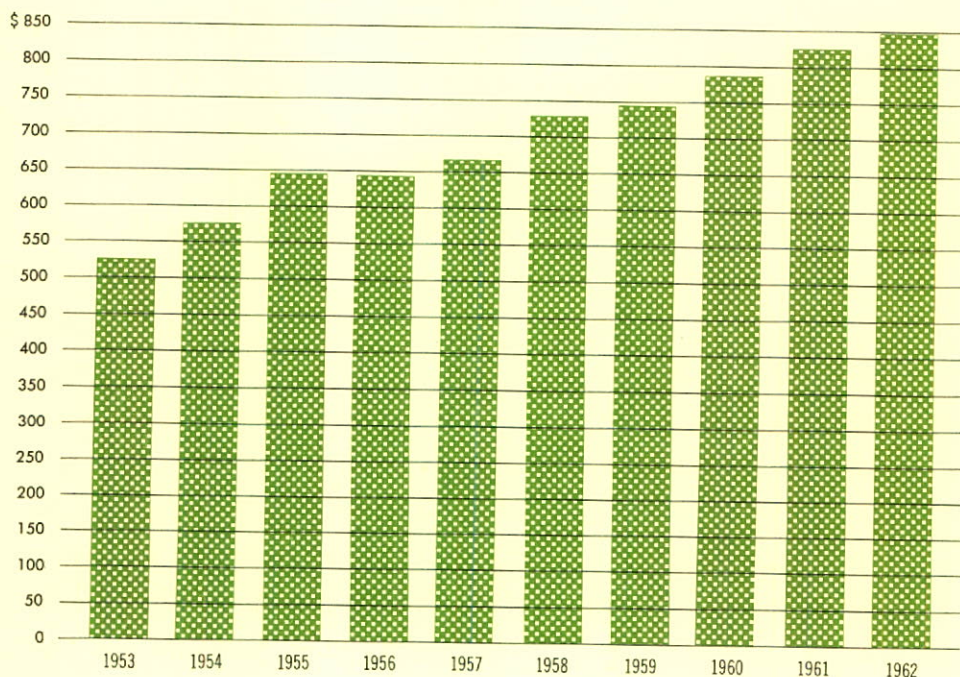
LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1962 ACCUSENT UN PROGRÈS CONTINU

Ainsi que vous l'avez constaté, les opérations du dernier exercice ont donné de très bons résultats et la Banque a connu en 1962 une nouvelle année de progrès.

Les profits nets, en augmentation de \$241,717 sur l'exercice antérieur, ressortent à \$3,484,084, provision faite de \$4,575,000 aux fins de l'impôt sur le revenu. Ils se répartissent à \$3.48 par action. Après le versement de \$2,200,000 de dividendes aux actionnaires, une somme de \$2,000,000 a été virée du compte profits et pertes au fonds de réserve, ce qui en porte le total à \$36,000,000.

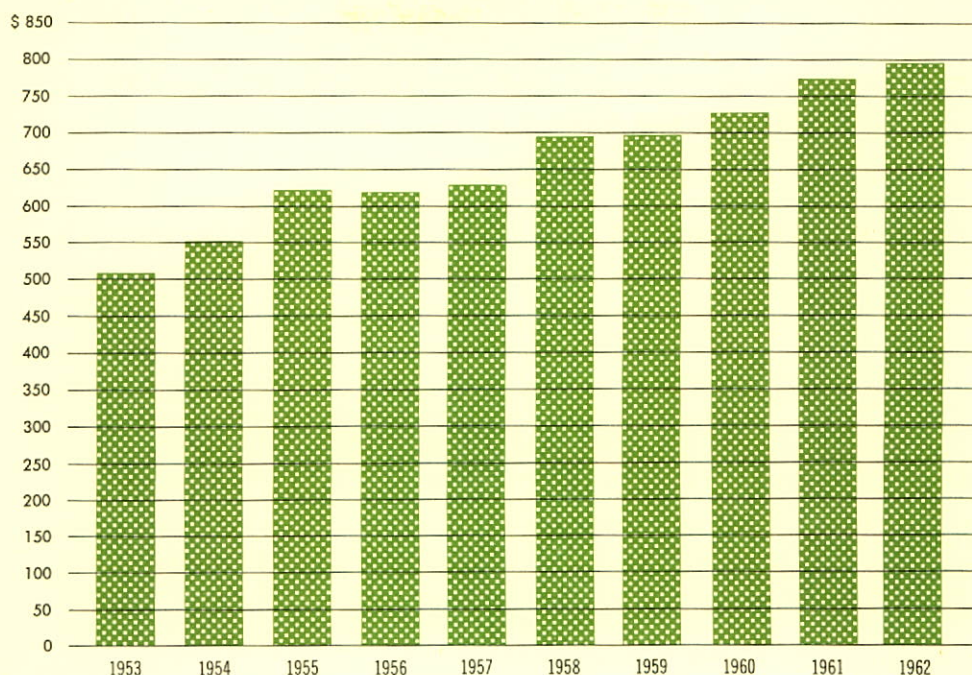
(en millions)

ACTIF



(en millions)

DÉPÔTS



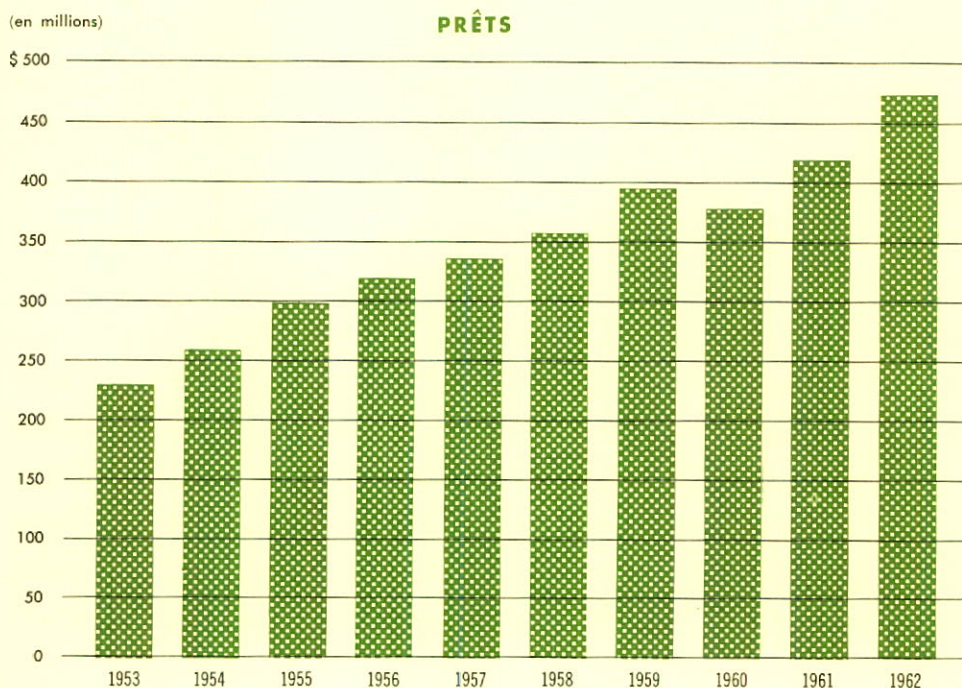
Les dépôts, accusant une augmentation de \$22.3 millions, forment un total de \$795,788,209. Les dépôts d'épargne de particuliers ont passé de \$442.2 millions à \$453.4 millions.

L'actif de la Banque, s'étant accru de \$23.8 millions au cours de l'exercice, atteint le chiffre le plus élevé qu'il ait encore touché en fin d'année, soit \$847,613,791. Les disponibilités de caisse se montent à \$118,633,893 et l'actif rapidement réalisable, à \$381,438,925, et représentent respectivement 14.80 et 47.60 pour cent du passif envers le public.

Les prêts courants se chiffrent par \$428,524,399; ils accusent une augmentation de \$55.2 millions qui les a portés à un nouveau sommet. Malgré la contraction générale du crédit, la Banque a affecté environ \$11 millions à des prêts aux termes de la loi du Québec relative à l'amélioration des fermes, soit près de 55 pour cent de tous les prêts de cette catégorie consentis dans la province au cours de l'année et ses avances aux petites entreprises, en conformité de la loi fédérale, dépassent \$6 millions, ce qui est l'équivalent de 44 pour cent de tous

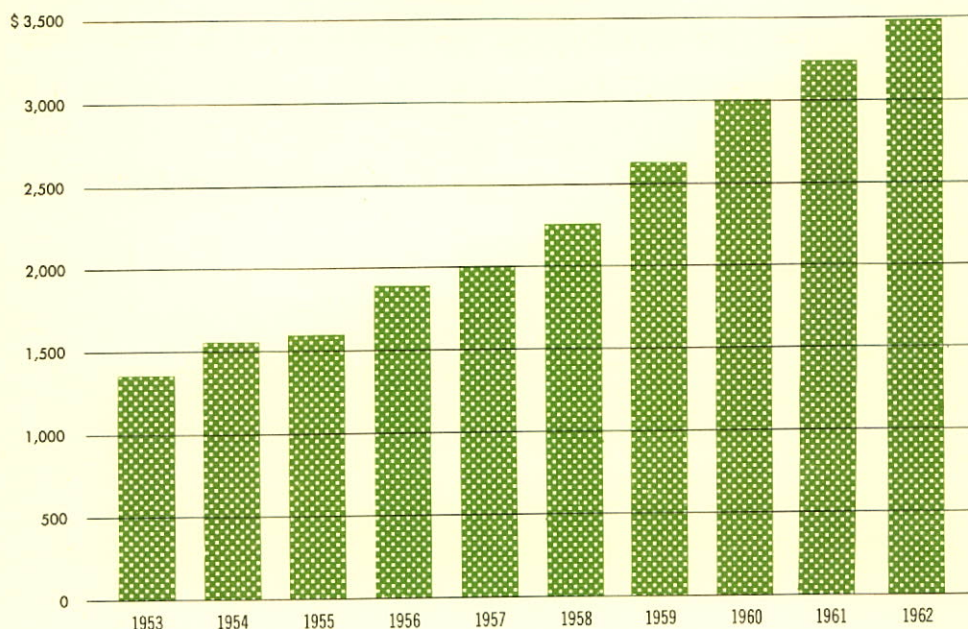
les prêts de ce genre en cours dans la province de Québec. La Banque a introduit, le 1er avril dernier, une nouvelle catégorie d'avances, prêts aux particuliers remboursables par mensualités et, dès la fin de l'exercice, ces prêts se totalisaient par plus de \$9 millions. L'importante augmentation des prêts ayant, naturellement, entraîné un déplacement des éléments d'actif, la valeur du portefeuille-titres a été ramenée de \$275,491,193 à \$241,657,331.

Il paraît à propos d'attirer ici l'attention sur la situation financière de nombreuses municipalités et commissions scolaires. L'essor que l'on donne à l'instruction publique dans la province de Québec, s'il est pour tout le monde un sujet de profonde satisfaction, comporte nécessairement des dépenses considérables. Les municipalités et les commissions scolaires recourent, dans une large mesure, au crédit bancaire, ainsi qu'en témoignent nos prêts de cette catégorie qui, au cours de l'exercice, ont dépassé \$70 millions. Il convient de souligner que ce chiffre représente quelque 21 pour cent des prêts aux municipalités et commissions scolaires effectués au Canada par l'ensemble des banques à charte. Les municipalités et commissions scolaires du Québec, qui



(en mille)

PROFITS NETS



doivent contracter de lourdes obligations, sont exposées à voir s'accumuler les déficits à moins qu'elles n'avisent sans délai aux moyens d'équilibrer leurs budgets.

La Banque a ouvert, l'an dernier, quatre succursales, dont trois à Montréal: 755, rue Jarry ouest, 6547, avenue Somerled et 5070, avenue du Parc, et une à Québec: 2995, 1ère Avenue; elle a converti en succursales ses agences de Ste-Dorothée, de Ville de Laval-Ouest ainsi que celle de Giffard, 3131, avenue Royale. La Banque compte aujourd'hui 600 bureaux au Canada et une filiale à Paris.

Il va sans dire que les excellents résultats que nous venons d'exposer sont en très grande partie attribuables au personnel dont le Conseil d'administration se plaît à reconnaître le dévouement et la diligence. Les employés, conscients qu'ils sont au service de la clientèle aussi bien qu'au service de la Banque, se montrent toujours désireux de remplir à la fois leur devoir envers l'une et l'autre. Les administrateurs désirent leur exprimer leurs sincères remerciements.

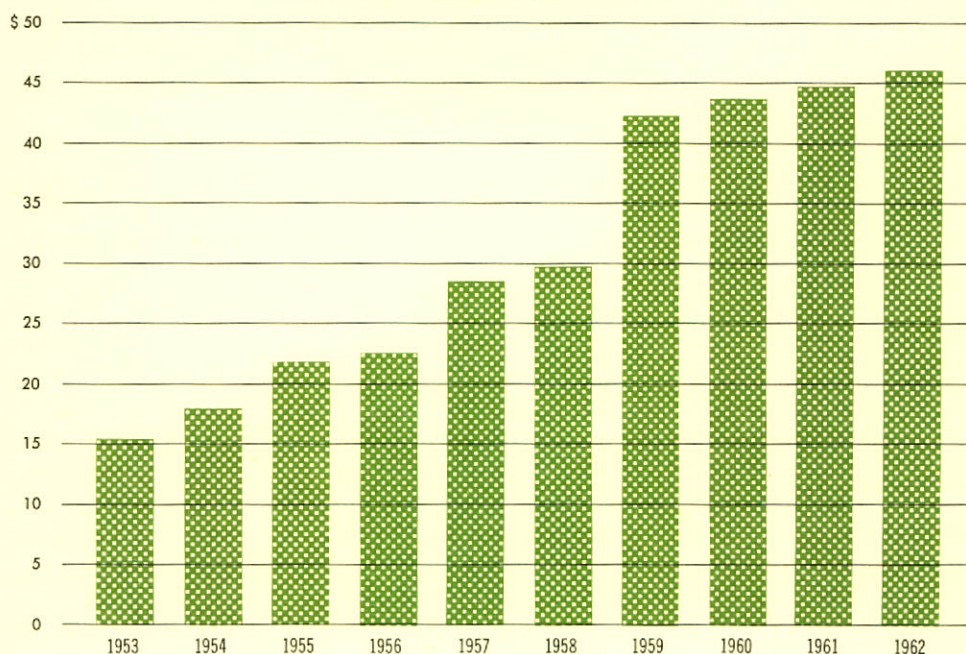
En cours d'exercice, comme vous le savez, la Banque s'est associée à la Banque Royale du Canada, à la Montreal Trust Company et à la Canada Trust Company pour constituer, sous le nom de RoyNat, une société de financement à terme. Le capital de cette société est de \$10 millions et l'apport de la Banque, de \$3.5 millions. Il ne m'appartient pas, bien entendu, d'exposer la situation de cette compagnie qui est une institution autonome. J'estime cependant qu'il serait à propos de signaler ici les services qu'elle a déjà rendus, bien qu'elle n'ait commencé ses opérations qu'en juillet dernier. Il est intéressant de noter que plus de la moitié des demandes de financement qu'avait reçues RoyNat au 30 novembre dernier provenait de la province de Québec et que ces demandes comportaient des opérations d'un total de plus de \$40 millions. Ces premiers résultats montrent que RoyNat répond à un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps, et plus particulièrement dans le Québec où, dans le passé, de nombreuses entreprises d'importance moyenne, faute des concours financiers dont elles auraient eu besoin, étaient incapables de prendre de l'extension ou même devaient parfois liquider ou passer en d'autres mains.

Vous savez aussi que, vers la fin de l'exercice, une filiale de la Banque, la Compagnie immobilière BCN Limitée, a acquis l'édifice voisin appartenant au groupe Royal-Globe. La Banque a l'intention de construire, sur toute la largeur de la Place d'Armes, un édifice répondant à ses besoins. Pendant la durée des travaux de démolition et de construction, la Banque établira son siège social et ses bureaux dans le Montreal Trust Building, de l'autre côté de la Place d'Armes.

L'année écoulée a été, à tout prendre, une bonne année. Les statistiques des neuf premiers mois révèlent une légère amélioration de la situation économique. Dans l'ensemble du pays, les récoltes ont été meilleures qu'en 1961. Le commerce extérieur est en progression. On prévoit que le produit national brut aura augmenté de 8 à 9 pour cent en 1962. Les recettes de la classe agricole et la somme des salaires se sont sensiblement relevées, alors que l'indice du coût de la vie n'a monté que de 1.7 pour cent. Il en résulte un accroissement réel du

(en millions)

CAPITAL, RÉSERVE, PROFITS



revenu du public, ce qui entretient l'activité du commerce de détail tout en grossissant l'épargne des particuliers. L'effectif de la main-d'œuvre était plus nombreux que jamais au mois de novembre; mais le chômage, s'il s'en est trouvé réduit, n'en reste pas moins un problème sérieux. Le point faible de l'économie canadienne, c'est que le taux d'expansion de la production est insuffisant. Ce taux, qui avait été très élevé jusqu'en 1956, ne cesse de s'abaisser depuis lors.

Toutefois, la nouvelle année paraît offrir de meilleures perspectives. Le regain d'activité qui se manifeste depuis quelques mois, au Canada comme aux États-Unis, ranime la confiance. Les derniers indices publiés accusent une tendance plus favorable. Une notable accélération de la reconstitution des stocks de marchandises, au cours du troisième trimestre de l'année, a stimulé les affaires. Les investissements, c'est-à-dire la préparation de l'avenir, s'ils ne présentent qu'une légère progression par rapport à 1961, n'en ont pas moins atteint \$8.6 milliards. Bien entendu, personne ne prévoit un brusque mouvement d'expansion, mais nous pouvons envisager avec un optimisme contenu cette année 1963 qui promet d'être une autre bonne année.

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE-VINGT-HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA BANQUE, PLACE D'ARMES, MONT-RÉAL, LE MARDI HUIT JANVIER MIL NEUF CENT SOIXANTE-TROIS, À MIDI.

Sont présents à l'assemblée, entre autres: MM. Claude Allaire, Lionel Allard, Georges Arpin, Maurice Arpin, Fernand Asselin, Paul Aubuchon, Jean-Paul Baril, Vincent Barré, Pierre Beauchemin, J.-T. Beaudin, Louis Beaudin, Pierre-F. Beaudry, Raymond Beaudry, Georges-R. Beaulieu, Gérard-O. Beaulieu, J.-Esdras Beauregard, Léopold Bernier, Normand Berthiaume, Paul Bertrand, J.-H. Bétournay, Wilbrod Bherer, c.r., Marc Masson Bienvenu, Ivanhoe Bissonnette, n.p., Joseph Blain, c.r., Marcel Blais, J.-U. Blouin, Georges Borduas, c.a., R. Bourassa, Romuald Bourque, m.p., Lucien Bouthillier, hon. F.-Philippe Brais, c.r., MM. J.-C. Brisebois, Eugène Cadieux, A.-A. Cameron, J.-N. Caron, Paul-A. Caron, Raymond Caron, c.r., Rodolphe Casgrain, O. Castonguay, Robert Charest, André Charron, Maurice Chartré, c.a., Georges Charuest, J.-N. Cole, D. Côté, Aristide Cousineau, Jules Couture, O. Couture, Etienne Crevier, Paul-A. Cusson, George A. Daly, Arthur Dansereau, c.r., J.-L. Davignon, F. Dawson, Jean-Guy Décarie, Jean DeGrandpré, c.r., Henri de Lanaudière, Robert De Leeuw, Alfred Demers, Roger DeSerres, Yvan Desjardins, n.p., Marcel Desrochers, Joseph Desroches, hon. J.-M. Dessureault, MM. Robert Désy, n.p., Léo-M. Dionne, Paul-A. Dionne, Georges T. Donohue, J.-A. Dulude, Clément Dupras, Georges Dupuis, Charlemagne Duval, Gaston Elie, T. Fafard, Henri Ferron, c.a., Wilfrid Gagnon, C.B.E., Pasquale Gattuso, Alexandre Gérin-Lajoie, c.r., Jean-Louis Gervais, Maurice Gervais, Gérard Gingras, Roger Giroux, J.-J. Godin, J.-N. Gosselin, J.-P. Gravel, Norman Greendale, H.-Georges Grenier, J.-A. Grisé, Gilbert Guilbeault, Paul Guimond, Louis Hébert, Neil A. Houston, Guy-L. Hudon, Raymond Hurtubise, André Lacasse, O. Lacombe, René Laflamme, Maurice Lagacé, Paul Lambert, Roland Langevin, Aimé Lapierre, Robert Lapierre, Victor Lapierre, Lionel Laprade, Eugène Larose, Gaston Laurent, Roméo Lavigne, Paul Leblanc, René Leclerc, Antoine L'Ecuyer, J.-E.-Ulric Lefebvre, J.-Théo. Legault, n.p., Bernard Lemoine, Roland Lepage, Marc Leroux, n.p., Raymond Leroux, A. J. Livinson, M.A., Joseph Loranger, Auguste Lorrain, Léon Lorrain, Mlle Juliette Lupien, MM. L.-A. Maheux, A.-J. Major, J.-Hector Mallette, Hector Mantha, Jean Marion, J.-A. Maynard, Henri Monat, Dr Massue Monat, d.d.s., MM. François Mondello, Luc Morin, W. L. McGannon, Aurélien Noël, c.a., S. Normandin, Jean-P.-W. Ostiguy, Henri Ouimet, J.-Robert Ouimet, Roger Paradis, Léandre Paré, Gérard Parizeau, Michel Parizeau, Dr Loyola Perras, MM. Denys Pelletier, n.p., Châteauguay Perrault, c.r., Germain Perreault, Fernand-S. Picard, Marino Pierpaoli, J. Piper, J.-E. Poirier, Mlle Gilberte Poulin, M. Maurice Prud'homme, Dr Denis Quintal, d.d.s., Mme Thérèse Quintal, hon. Jean Raymond, c.r., MM. Ulric Roberge, André Robichaud, Lionel Robichon, Marcel Robidas, Paul-Émile Rousseau, Alfred St-Cyr, L.-P. St-Laurent, Gérard St-Onge, Rodrigue St-Onge, Jean St-Pierre, Maurice Saillant, J.-S. Samson, G.-Henri Séguin, n.p., F. Simard, Frank Spénard, Seymour Steinman, Ulric-G. Tessier, Mme M.-A. Thérault, MM. Jean Thibodeau, J.-René Thomas, Alfred Tourigny, c.r., Charles-E. Tourigny, J.-E. Tremblay, J.-R. Tremblay, Marc Trudeau, J.-T. Turcotte, J.-C. Vachon, Omer Veillet, Michel Vibien, Michael Wetmore.

M. Ulric Roberge propose, appuyé par l'hon. J.-M. Dessureault, que M. Wilfrid Gagnon préside l'assemblée et que M. Yvan Desjardins remplisse les fonctions de secrétaire. L'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition.

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation à l'assemblée publié dans les journaux suivant les dispositions de la loi, et de déclarations attestant qu'il a été expédié à chacun des actionnaires, dans les délais prescrits: (a) un avis de convocation, (b) une formule de procuration, (c) un relevé des présences des administrateurs aux séances du Conseil d'administration et (d) un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 9 janvier 1962.

Le procès-verbal de la quatre-vingt-septième assemblée générale annuelle ayant été adressé à tous les actionnaires, ainsi que l'atteste la déclaration qui vient d'être communiquée à l'assemblée, M. Gérard Gingras propose, appuyé par M. Denis Quintal, que l'assemblée adopte ce procès-verbal sans autre formalité. Cette proposition reçoit l'approbation unanime de l'assemblée.

M. Frank Spénard propose, appuyé par M. Léopold Bernier, la nomination de MM. G.-H. Séguin et Sylva Normandin comme scrutateurs à l'assemblée. Cette proposition est unanimement adoptée.

Le président invite ensuite le gérant général à donner lecture du quatre-vingt-huitième rapport annuel du Conseil d'administration. (Voir page 18).

Les scrutateurs font rapport que le nombre des actions dont les porteurs sont présents est de 61,414 et que le nombre des actions dont les porteurs sont représentés par fondé de pouvoir est de 560,312, ce qui forme un total de 621,726 actions, soit 62.17% des actions en cours.

M. Pasquale Gattuso propose, appuyé par M. Denys Pelletier, que le quatre-vingt-huitième rapport annuel du Conseil d'administration, dont lecture vient d'être donnée, soit approuvé par les actionnaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Romuald Bourque propose, appuyé par M. Paul A. Dionne: Que les actionnaires expriment leur pleine et entière satisfaction pour les excellents résultats du dernier exercice, et adressent aux distingués membres du Conseil d'administration leurs chaleureuses félicitations et leurs plus sincères remerciements.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et M. Wilfrid Gagnon remercie, en son nom et au nom de ses collègues, les proposeurs de la résolution ainsi que l'Assemblée.

M. Marc Masson Bienvenu, appuyé par M. J. Hector Mallette, propose: Que les actionnaires témoignent de leur reconnaissance à l'endroit du gérant général, M. Louis Hébert, et de tous les employés de la Banque, qui, par leur dévouement et leur fidélité à la tâche, ont permis à notre institution d'atteindre de nouveaux sommets au cours du dernier exercice.

Cette proposition ayant été unanimement adoptée, M. Louis Hébert en remercie les proposeurs et les actionnaires, en son nom et au nom du personnel.

M. Châteauguay Perrault propose, appuyé par M. Paul-A. Cusson: Que le texte ci-après soit substitué au deuxième paragraphe de l'article VIII des Règlements administratifs des actionnaires de la Banque Canadienne Nationale:

La rémunération du président du Conseil, du président, des vice-présidents et des membres du Comité exécutif, comme tels, ainsi que l'indemnité de déplacement des administrateurs seront établies de temps à autre par le Conseil d'administration.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Jean Lacroix, c.a., de Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés, et d'une lettre de M. Jean Valiquette, c.a., de Anderson & Valiquette, offrant leurs services à la Banque en qualité de vérificateurs des comptes pour l'exercice 1962-1963.

M. J. Théo. Legault, appuyé par M. Raymond Caron, fait la proposition suivante à laquelle l'Assemblée donne à l'unanimité son assentiment: Que M. Jean Lacroix, c.a. et M. Jean Valiquette, c.a., soient nommés vérificateurs pour l'exercice qui se terminera le 30 novembre 1963, et que leur rémunération soit fixée à la somme de \$20,000 qui sera répartie entre eux suivant le temps qu'ils auront consacré aux affaires de la Banque.

M. Gérard Parizeau propose, appuyé par M. Marc Leroux: Que M. Ulric Roberge ou tout autre administrateur que le Conseil pourrait désigner soit autorisé à agir comme mandataire ou fondé de pouvoir de la Banque Canadienne Nationale à toute assemblée d'actionnaires de la Banque Canadienne Nationale (France).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Rosario Genest prend la parole pour souligner d'une façon toute particulière la décision de la Banque de reconstruire son siège social sur la Place d'Armes. "C'est un choix judicieux, dit-il, car l'emplacement que la Banque occupe déjà est cher au cœur de tous les Canadiens, et je crois me faire l'interprète de tous les actionnaires en félicitant les administrateurs d'avoir arrêté leur choix sur ce lieu historique, qui est un peu, en quelque sorte, l'âme du vieux Montréal."

Puis il propose, appuyé par M. Arthur Dansereau: Que les actionnaires dont les noms suivent soient élus administrateurs de la

Banque et qu'à cette fin un bulletin qui exprimera la décision de l'assemblée soit déposé entre les mains des scrutateurs:

M. PIERRE BEAUCHEMIN	M. GASTON ÉLIE
M. WILBROD BHERER, C.R.	M. MARCEL FARIBAUT
M. JOSEPH BLAIN, C.R.	M. HENRI FERRON, C.A.
L'HON. F. PHILIPPE BRAIS, C.R.	M. WILFRID GAGNON, C.B.E.
M. MAURICE CHARTRÉ, C.A.	M. LOUIS HÉBERT
M. ARISTIDE COUSINEAU	M. A.-J. MAJOR
M. ÉTIENNE CREVIER	M. HENRI OUMET
M. GEORGE A. DALY	L'HON. JEAN RAYMOND, C.R.
M. ROGER DESERRES	M. ULRIC ROBERGE
L'HON. J.-M. DESSUREAULT	M. RENAULT ST-LAURENT, C.R.
M. GEO. T. DONOHUE	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Les scrutateurs font le rapport suivant:

Les soussignés, scrutateurs à la quatre-vingt-huitième assemblée générale des actionnaires de la Banque Canadienne Nationale, tenue au siège social, à Montréal, le 8 janvier 1963, déclarent qu'ils ont pris connaissance du bulletin de vote qui leur a été remis et que les actionnaires qui viennent d'être proposés sont élus administrateurs de la Banque.

FAIT ET SIGNÉ À MONTRÉAL

ce huitième jour de janvier mil neuf cent soixante-trois.

G.-H. SÉGUIN

SYLVA NORMANDIN

Le rapport des scrutateurs est confirmé à l'unanimité.

L'assemblée est ensuite levée.

A une séance du Conseil d'administration, tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, M. Wilfrid Gagnon a été élu président du Conseil, M. Ulric Roberge a été élu président de la Banque et l'hon. J.-M. Dessureault, M. Aristide Cousineau, l'hon. F. Philippe Brais et M. Louis Hébert ont été élus vice-présidents.

DIRECTION

ULRIC ROBERGE	<i>Président</i>
LOUIS HÉBERT	<i>Gérant général</i>
J.-A. DULUDE	} <i>Gérants généraux adjoints</i>
J.-L. DAVIGNON	
J.-N. GOSSELIN	
ANDRÉ LACASSE	
J.-T. TURCOTTE	
MAURICE GERVAIS	} <i>Surintendants</i>
A. BOUTET	
J.-E. POIRIER	
M. FOREST	
YVAN DESJARDINS	<i>Secrétaire général</i>
L.-A. MAHEUX	} <i>Chefs du Service des Crédits</i>
RENÉ LECLERC	
G. DAGENAI	<i>Inspecteur en chef</i>
LUC MORIN	<i>Comptable en chef</i>
JULES LEMIRE	<i>Placement</i>
O. COUTURE	<i>Personnel</i>
L. ALLARD	<i>Relations étrangères</i>
M. BLAIS	<i>Publicité</i>
L. LAPRADE	<i>Contentieux</i>
J.-L. GUIMOND	<i>Chef de bureau</i>
M. DESROCHERS	<i>Immeubles</i>
PAUL GUIMOND	<i>Transfert des actions</i>

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

301 succursales et 299 agences au Canada

Filiale à Paris, 37, rue Caumartin

101 succursales à Montréal — 18 succursales à Québec

Autres succursales: **DANS LE QUÉBEC**

Acton Vale	Donncona	Longueuil (2)
Alma	Dorion-Vaudreuil (2)	Loretteville
Amos	Drummondville	Lorrainville
Arvida	Farnham	Louiseville
Asbestos	Ferme-Neuve	Magog
Bagotville	Forestville	Malartic
Baie Comeau	Gaspé	Marieville
Baie St-Paul	Giffard	Matane
Beauceville-Est	Gracefield	McMasterville
Beauharnois	Granby (2)	Métabetchouan
Beauport	Grand'-Mère	Montebello
Belœil	Haute-Rive	Mont-Joli
Berthierville	Hudson	Mont-Laurier
Bic	Hull (3)	Montmagny
Black Lake	Iberville	Nicolet
Cabano	Joliette	Normandin
Cap-aux-Meules	Jonquière	Notre-Dame-du-Lac
Cap-de-la-Madeleine	Kénogami	Paspébiac
Cap-de-la-Madeleine	La Guadeloupe	Plessisville
Ouest	La Malbaie	Pointe Gatineau
Chandler	L'Annonciation	Pont-Viau
Charlesbourg	La Pocatière	Port-Alfred
Châteauguay Centre	Laprairie (2)	Portneuf
Chibougamau	La Sarre	Princeville
Chicoutimi (2)	L'Assomption	Rawdon
Chomedey (2)	La Tuque	Rigaud
Coaticook	Lauzon	Rimouski (2)
Contrecoeur	Laval-des-Rapides	Rivière-du-Loup (2)
Deschailons	Lévis	Roberval
Dolbeau	L'Islet	Rouyn

Roxton Falls	St-Jean	St-Tite
Ste-Adèle-en-bas	St-Jérôme (2)	St-Vincent de Paul
Ste-Agathe-des-Monts	St-Joseph (Beauce)	Senneterre
St-Aimé	St-Joseph (Richelieu)	Sept-Iles
Ste-Anne-de-Beaupré	St-Jovite	Shawinigan (3)
Ste-Anne-des-Monts	St-Lambert	Sherbrooke (4)
Ste-Anne-de-La-Pérade	St-Marie (Beauce)	Sorel
St-Anselme	St-Martine	Terrebonne
St-Camille (Bellechasse)	St-Ours	Thetford-Mines
St-Casimir	St-Pacôme	Trois-Pistoles
St-Charles	St-Pie (Bagot)	Trois-Rivières (2)
Ste-Dorothée	St-Prosper	Valcourt
St-Eustache	St-Raymond	Val d'Or
St-Félicien	St-Rémi	Valleyfield (2)
St-Félix-de-Valois	St-Romuald	Victoriaville
St-Gabriel-de-Brandon	St-Rose	Ville de Laval-Ouest
St-Georges (Beauce)	St-Sauveur-des-Monts	Ville-Marie
St-Hyacinthe (3)	St-Scholastique	Wakefield
St-Jacques (Montcalm)	St-Thérèse	Warwick

DANS L'ONTARIO

Casselman	Ottawa (2)	Vankleek Hill
Eastview (2)	Sturgeon Falls	Verner
Hawkesbury	Sudbury	
L'Orignal	Toronto	

AU MANITOBA

St-Boniface	St-Pierre	Winnipeg
St-Jean-Baptiste		

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS DE LA BANQUE

ÉTATS-UNIS

NEW YORK:

Bankers Trust Company
Chase Manhattan Bank
Chemical Bank New York
Trust Co.
First-National City Bank
Manufacturers Hanover
Trust Co.
Morgan-Guaranty Trust
Company of New York
Irving Trust Company

BOSTON:

First National Bank
National Shawmut Bank

BUFFALO:

Marine Trust Company of
Western New York

CHICAGO:

Continental Illinois National
Bank and Trust Co.
First National Bank of Chicago

LOS ANGELES:

Security-First National Bank

MIAMI:

The First National Bank
of Miami

PHILADELPHIE:

Philadelphia National Bank

PITTSBURGH:

Mellon National Bank and
Trust Company

ST. PAUL:

First National Bank

SAN FRANCISCO:

Bank of America National
Trust & Savings Association

WASHINGTON:

Riggs' National Bank

FRANCE

PARIS:

Banque Nationale pour le
Commerce et l'Industrie
Banque de Paris et des
Pays-Bas
Comptoir National d'Escompte
de Paris
Crédit Commercial de France
Crédit Lyonnais
Crédit du Nord
Société Générale
Crédit Industriel et Commercial

ANGLETERRE

LONDRES:

Barclays Bank Limited
Clydesdale & North of Scotland
Bank Limited
Comptoir National d'Escompte
de Paris
Crédit Lyonnais
Crédit Industriel et Commercial
Midland Bank Limited

MANCHESTER:

Williams Deacon's Bank
Limited

ALLEMAGNE

DUSSELDORF:

Deutsche Bank A.G.

HAMBOURG:

Commerzbank A.G.

BELGIQUE

ANVERS:

Banque de Commerce

BRUXELLES:

Banque de Bruxelles
Crédit Lyonnais
Banque de la Société Générale
de Belgique

ESPAGNE

BARCELONE:

Banco Espanol de Credito
Banco Hispano Americano

MADRID:

Banco de Vizcaya
Banco Espanol de Credito
Banco Hispano Americano

HOLLANDE

ROTTERDAM:

Rotterdamsche Bank N.V.

ITALIE

NAPLES:

Banco di Napoli

L'ALERME:

Banco di Sicilia

ROME:

Credito Italiano
Banca Commerciale Italiana
Banco di Roma
Banca Nazionale del Lavoro

NORVÈGE

OSLO:

Christiania Bank og Kreditkasse

SUÈDE

STOCKHOLM:

Göteborgs Bank

SUISSE

BÂLE:

Société de Banque Suisse

GENÈVE:

Union de Banques Suisses

ZURICH:

Société de Banque Suisse

*Autres correspondants dans
toutes les parties du monde*



